

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal des délibérations Comité syndical

Séance du 21 février 2024

Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents : 20

Procurations : 8

N° ATIP 11 / 2024

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 28 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : **Adopté à l'unanimité**

Objet : Programme d'activités 2024

Madame la Présidente expose et présente aux membres du Comité syndical :

Les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique prévoient dans leur article 4 que chaque année, sur proposition du Bureau, le Comité syndical approuve le programme d'activités pour les 12 mois à venir et définit les priorités d'intervention. Il donne quitus au Bureau annuellement sur ce programme une fois réalisé et présenté sous forme de rapport d'activités.

Le Comité syndical :

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, et la présentation du programme tel que figurant en annexe.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Donne quitus au Bureau sur la réalisation du programme d'activités 2024.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 21 février 2024

La Présidente,

Isabelle DOLLINGER

